

Le 18 juillet 2025

À l'attention du Conseil municipal de Coteau-du-Lac

Madame, Monsieur les membres du Conseil,

Nous souhaitons porter à votre attention une situation préoccupante concernant l'utilisation actuelle d'un tracteur de ferme pour l'exécution de diverses tâches municipales, notamment le déneigement et le salage des trottoirs, le balayage des accotements et des pistes cyclables, ainsi que la tonte des grandes surfaces de gazon.

1. Historique des incidents et constats

- Le **5 janvier 2011**, un accident impliquant le tracteur Kubota a eu lieu sur la rue principale, causant le renversement du véhicule et mettant en danger la vie de l'opérateur.
- En **2012**, la Ville a acquis un tracteur John Deere. Malgré des roues plus étroites, sa largeur demeure inadaptée aux trottoirs. Plusieurs employés ont rapporté des situations dangereuses, frôlant le basculement.
- Depuis, ce tracteur est en mauvais état mécanique et ne répond plus aux exigences de sécurité et de confort. Il engendre des douleurs lombaires, cervicales et articulaires chez les opérateurs, en raison de sa conception non ergonomique et de la posture exigée lors de la tonte.

2. Démarche d'amélioration

Conscients des enjeux de santé et sécurité, nous avons collaboré étroitement avec la direction afin d'identifier une solution plus adaptée. De **2023 à 2025**, quatre machineries multifonctionnelles ont été mises à l'essai. Ces essais ont démontré des résultats très positifs :

- Travail orienté vers l'avant, réduisant les torsions du dos et du cou.
- Largeur inférieure au John Deere, facilitant le passage sur les trottoirs.
- Suspension indépendante et centre de gravité bas, assurant une meilleure stabilité.

- Véhicule articulé, performant dans les virages et les trottoirs en courbe.
- Sécurité accrue pour les citoyens et les employés lors de la tonte.
- Élimination des manœuvres de recul sur l'ensemble du territoire.
- **Économie de 40 000 \$** par rapport à l'achat d'un tracteur de ferme.

3. Incompréhension face à la décision du Conseil

Nous avons été surpris et déçus d'apprendre le rejet de l'offre du véhicule multifonctionnel, malgré son approbation dans le PTI. Ce rejet est d'autant plus préoccupant que l'autre soumissionnaire n'a pas respecté plusieurs critères du devis, lequel était accessible à tous via le système d'appel d'offres public.

Deux conseillers, dont un agriculteur, ont eux-mêmes reconnu la qualité et la pertinence de la machinerie proposée. Il est illusoire de croire que les équipements actuels, âgés de plus de 13 ans et en mauvais état, pourront être réutilisés efficacement sur un nouveau tracteur de ferme.

4. Recommandation

Nous réitérons notre recommandation d'opter pour une machinerie multifonctionnelle, conforme aux exigences de santé, sécurité et efficacité opérationnelle. Ce choix permettrait :

- De protéger l'intégrité physique des employés.
- D'améliorer la qualité du service offert aux citoyens.
- De réaliser des économies substantielles à moyen et long terme.

Nous espérons que le Conseil municipal saura reconsidérer sa décision à la lumière des faits présentés et des essais concluants réalisés sur le terrain.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Caroline Labelle

Conseillère Syndicale



565, boul. Crémazie Est, bureau 7100
Montréal, Québec H2M 2V9